

PROJET D'ORDRE DU JOUR
Conseil d'établissement – École Camille-Laurin
Le jeudi 23 janvier 2025, 17h45

1. Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum

La présidente, Ariane Longpré-Lauzon, déclare la séance ouverte. Il est 17h53.

Ariane Longpré-Lauzon
Camille Bellon
Xavier Kronstrom Richard
Thierry Leblanc (absent)
Amina Bougherara
Christian Côté
Pierre Pelletier
Arta Elezi
Nargish Yeasmin

Formant quorum sous la présidence d'Ariane Longpré-Lauzon

ASSISTENT ÉGALEMENT À LA SÉANCE :

Elaine Rouleau-Girard – Direction

Membre(s) absent(s) :

Nathalie Desrochers

2. Adoption de l'ordre du jour

Adopté à l'unanimité.

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 28 novembre 2024

Adopté à l'unanimité

4. Dossier à approuver

4.1 Sorties scolaires,

Le Mont-Royal (sortie glissade). Les enseignants n'auront pas besoin de parents et le transport se fera en autobus scolaires. Cette sortie se fera sur deux jours pour que tous les groupes puissent glisser. L'heure du dîner sera déplacée afin de permettre un peu plus de temps sur la montagne.

Approuvée à l'unanimité.

Sortie au Biodôme et au planétarium le 25 avril faite par le SDG.

Demande d'une résolution afin de diminuer les frais de la sortie.

Le fond 4 serait utilisé afin de payer le transport, soit un total de 669.15 \$

Approuvée à l'unanimité.

4.2 Grille-matière 2025-2026

À Camille-Laurin nous n'avons que l'éducation physique comme spécialité (deux périodes de 30 minutes par semaine). L'équipe école a donc décidé de conserver l'éducation physique, comme spécialité, l'an prochain.
Approuvée à l'unanimité.

4.3 Frais chargés aux parents 2025-2026

Tous les frais demandés aux parents doivent être approuvés par le CÉ.
La liste de matériel scolaire serait la même que cette année.
Approuvée à l'unanimité.

4.4 Budget de fonctionnement du conseil d'établissement

Un budget de 400 \$ est alloué au CÉ. Comment utiliser cet argent à bon escient ? Cette somme ne peut être utilisée pour faire un don à un organisme, par exemple.
Proposition 1 : Utiliser l'argent pour favoriser la participation à la rencontre en familles.

Proposition 2 : La gestion des déchets dans le quartier est une préoccupation que nous devons prendre au sérieux. L'école Camille-Laurin pourrait devenir un endroit de prédilection positif afin d'offrir une formation via des organismes communautaires. Projet à développer... Nous pouvons relancer Ville en Vert pour favoriser l'éducation des familles à cet enjeu. Ariane se propose pour s'impliquer et contacter des organismes.

Xavier propose de contacter des ressources de la Ville de Montréal pour voir comment ils pourraient nous soutenir dans ce projet.

Après la discussion sur l'utilisation de cet argent, il est décidé de financer l'achat de récompenses (jeux éducatifs) pour la soirée "rencontre entre familles". Élane se propose de vérifier le coût de ces jeux chez nos fournisseurs homologués.

5. Tour de table des diverses instances représentées

5.1 Enseignants

Il y aura un Carnaval d'hiver étalé sur deux jours. La formule devrait être la même que l'an passé, avec des activités en rotation. Les parents sont invités à participer avec la classe de leur enfant.

5.2 Service de garde

Le retour de la responsable du service de garde se fera prochainement.

La sortie de glissade, durant la journée pédagogique, a été annulée à cause du grand froid.

La prochaine journée pédagogique sera sous le thème des olympiades.

5.3 Intervenante communautaire scolaire

Les inscriptions sont en cours et pour le moment il n'y a pas d'atelier de parents.

École Camille-Laurin

6. Varia

Rencontre entre familles – projet

Nous devons trouver une date et une heure pour inviter les parents à cette rencontre.

Nous proposons la mi-avril pour la réalisation de la rencontre des familles.

Nous en reparlerons au prochain CÉ qui sera en mars afin de s'organiser et se donner des tâches.

La journée qui nous semble la plus appropriée serait un jeudi entre 4h et 6h.

7. Période réservée au public

8. Levée de l'assemblée

19h11

Ariane Longpré-Lauzon, présidente

Ariane Longpré-Lauzon

Etaine Roukou-Girard

Etaine Roukou-Girard

Résolution 25-01-23

Approbation des listes de fournitures scolaires et du matériel didactique pour lequel une contribution financière des parents est exigée

Année scolaire 25-26

CONSIDÉRANT les dispositions légales applicables qui encadrent les contributions financières pouvant être exigées des parents en vertu de la Loi sur l'instruction publique et du Règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à certaines contributions financières;

CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement doit approuver les contributions financières proposées par la direction de l'école dans la mesure prévue à la Loi;

CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement doit aussi approuver la liste, proposée par la direction de l'école, du matériel d'usage personnel des élèves (fournitures scolaires);

CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement doit informer le centre de services scolaire des contributions financières ainsi approuvées;

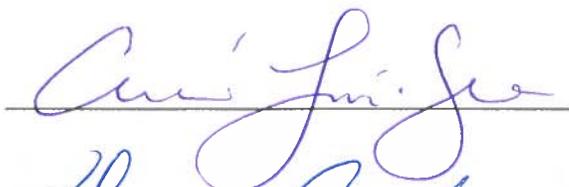
CONSIDÉRANT que le centre de services scolaire doit veiller à ce que ses écoles et ses centres de formation professionnelle respectent les conditions applicables aux contributions financières exigées et s'abstiennent, en toute circonstance, d'exiger le paiement de frais contraires à la Loi;

Il est donc RÉSOLU :

1) D'APPROUVER, pour l'année scolaire 25-26, les listes de fournitures scolaires et de matériel didactique pour lesquels une contribution financière des parents sera exigée telles que présentées par la direction d'établissement;

2) De MANDATER la direction de l'école afin de transmettre ces documents au Bureau du secrétariat général.

Signature de la présidente:



Signature de la direction:



Liste des effets scolaires

2025-2026

4 ans

- 1 sac à dos
- 2 boites de gros crayons marqueurs lavables
- 2 bâtons de colle 40g
- 1 grand sac réutilisable
- 1 grande serviette ou petite couverture
- 1 bouteille d'eau réutilisable
- Vêtements de rechange
- 1 paire de souliers de course pour l'intérieur avec velcro
- 10\$ (photocopies)

5 ans et accueil

- 1 sac à dos
- 2 boites de gros crayons marqueurs lavables
- 2 bâtons de colle 40g
- 1 boîte à crayons en plastique assez grande pour 16 crayons
- 1 grand sac réutilisable
- 1 grande serviette ou petite couverture
- 1 bouteille d'eau réutilisable
- Vêtements de rechange
- 1 paire de souliers de course pour l'intérieur avec velcro
- 10\$ (photocopies)

RÉSOLUTION 2 25-01-23

Considérant que le montant de l'autobus pour l'activité Biodôme (SDG) du 25 avril 2025 est de 669.15 \$;

Considérant que l'école dispose d'un budget au fonds 4 permettant de subventionner de telles activités;

Il est résolu que le Conseil d'établissement de l'école Camille-Laurin accepte de transférer un montant de 669.15 \$ pour permettre la tenue de cette activité.

Proposée par : _____

Appuyée par: _____ *Am. L. J.*
à l'unanimité

Staine Font

Direction

Am. L. J.

Présidence du Conseil d'établissement

